

**ARCINS- ARSAC- CANTENAC- CUSSAC-FORT-MEDOC –LABARDE -LAMARQUE  
– LUDON- MACAU -MARGAUX - LE PIAN-MEDOC – SOUSSANS**

L'an deux mille huit, le 3 juillet, le Conseil de la Communauté de Communes MEDOC-ESTUAIRE, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie d'ARSAC, sous la présidence de M. Jean-Gérard DUBO,

Secrétaire de séance : M. Gil PILONORD

Date de convocation du Conseil communautaire : 26 juin 2008

- ARCINS : Claude GANELON, Daniel PARABIS pouvoir à Claude GANELON
- ARSAC : Gérard DUBO, Nadine DUCOURTIOUX, Michel HAUTIER, Aline SALLEBERT.
- CANTENAC : Eric BOUCHER, Roger DEGAS, Fabienne OUVARD
- CUSSAC : Thierry HEULLE, Dominique FEYDIEU, Emile MEDINA
- LABARDE : Liliane MONNEREAU, Gil PILONORD
- LAMARQUE : Dominique SAINT MARTIN, Michel SEGUIN
- LUDON-MEDOC: Joseph FORTER, Guy GUINARD, Roland HEBRARD, Nadine DUPUY, Martine VALLIER
- MACAU : Chrystel COLMONT-DIGNEAU, Christine NADALIE, Anne SAVIN de LARCLAUZE, Isabelle LAFEUILLADE
- MARGAUX : Jacqueline DOTTAIN, Claude BERNIARD, Jean-Marie GAY
- LE PIAN-MEDOC : Didier MAU, Rabia MURÉ, Virginie GARNIER, Bernard FRAICHE, Michel ROUHET, Michel LANCADE, Annick MORA, Josette JEGOU
- SOUSSANS : Pascal GALLEGO, Karine PALLIN

Absent, excusé : Jean SORGE

**Concerne : 08-47 – DECISION MODIFICATIVE 1 - Adoption**

Le Budget Primitif a été adopté le 31 janvier 2008 par le Conseil Communautaire.

Monsieur le Trésorier de Castelnau Médoc a procédé aux écritures de liquidation du SMITOM. Il nous a informé que la somme de 67 348,18 € revenait à la Communauté de Communes répartie ainsi :

- Excédent de fonctionnement : 55 665,37 €
- Excédent d'investissement : 11 682,81 €

Il vous est donc proposé de les ventiler comme suit :

Imputation	Libellé	BP 2008	DM
6042	achat prestation service		50 665,37
6068	autres matières & fournitures		5 000,00
2188-812	containers & bornes		11 682,81
<b>TOTAL</b>			<b>67 348,18</b>

<i>RECETTES</i>			
<b>Imputation</b>	<b>Libellé</b>	<b>BP 2008</b>	<b>DM</b>
001	Excédent d'investissement		11 682,81
002	Excédent de fonctionnement		55 665,37
<b>TOTAL</b>			<b>67 348,18</b>

Le Groupe de Travail « Finances » a validé ce tableau, lors de sa réunion du 23 juin.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, après avoir entendu le présent rapport, à l'unanimité,

- ▶ approuve la décision Modificative n°1, telle que présentée ci-dessus

*Certifié exécutoire :*  
*Reçu en Sous-Préfecture le*  
*Publié ou notifié le*

Pour copie conforme  
 Arsac, le 7 juillet 2008

